



Photo : Alma Kismic



PLANIFIEZ VOTRE VISITE

SÉCURITÉ NAUTIQUE : BIEN PARTIR POUR MIEUX REVENIR

1. Assurez-vous de posséder les compétences nécessaires et les habiletés requises pour la pratique de votre activité nautique. Des excursions guidées sont disponibles auprès d'[Aventures Archipel](#).
2. Portez votre VFI en tout temps et assurez-vous d'être visible. Selon votre activité, disposez des [équipements de sécurité nautique obligatoires](#) réglementés par Transports Canada.
3. L'amplitude des marées est importante dans la région et peut influencer les conditions de navigation et de mise à l'eau, alors vérifiez l'horaire des marées avant de sortir en mer.
4. La température moyenne de l'eau du fleuve au niveau du parc en période estivale varie entre 5 et 10°C. Pour votre sécurité, portez une combinaison isothermique.
5. La météo change rapidement sur le fleuve. Soyez attentif aux prévisions et aux alertes.
6. La présence du brouillard est fréquente. Par conséquent, longez la côte et gardez-la à vue.
7. Pour appeler les secours en cas d'urgence, prévoyez un appareil de communication résistant à l'eau ou un sac étanche pour le protéger.
8. Soyez accompagné ou prévenez quelqu'un de votre itinéraire et de votre heure de retour prévue.

Signaler un incident de recherche et sauvetage

Garde côtière canadienne : 1 800 463-4393



Île du Bic

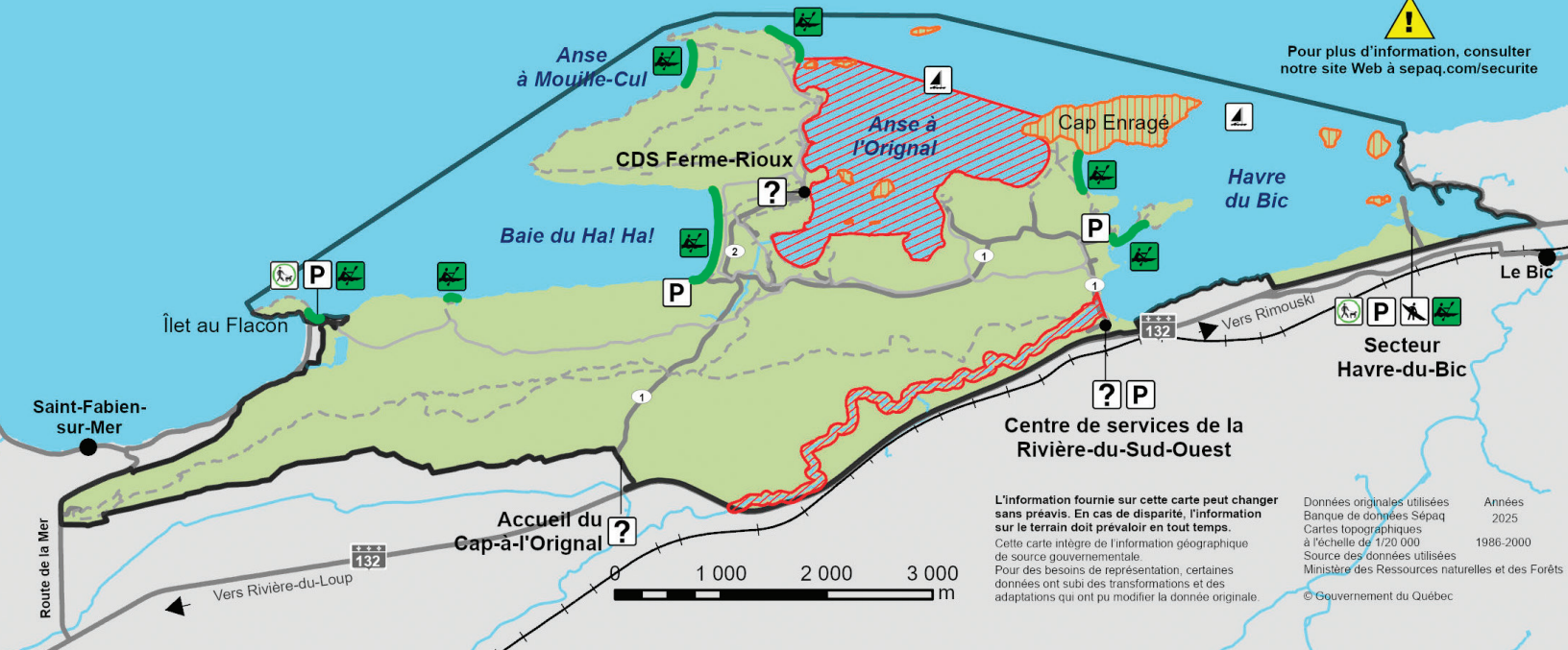


	Accueil / Information		Limite du parc national
	Zone de mouillage pour voilier		Réseau routier
	Endroits où les chiens sont autorisés		Piste cyclable
	Halte nautique		Sentier pédestre
	Mise à l'eau		Zone d'accostage recommandée
	Stationnement		Zone de préservation - Navigation restreinte
			Zone de préservation - Accès interdit

Fleuve Saint-Laurent

EN NATURE, MA SÉCURITÉ, C'EST MA RESPONSABILITÉ

Pour plus d'information, consulter notre site Web à sepaq.com/securite



L'information fournie sur cette carte peut changer sans préavis. En cas de disparité, l'information sur le terrain doit prévaloir en tout temps. Cette carte intègre de l'information géographique de source gouvernementale. Pour des besoins de représentation, certaines données ont subi des transformations et des adaptations qui ont pu modifier la donnée originale.

Données originales utilisées
Banque de données Sépaq
Cartes topographiques
à l'échelle de 1:20 000
Source des données utilisées
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Années
2025
1986-2000
© Gouvernement du Québec

OÙ SE METTRE À L'EAU

La mise à l'eau d'embarcations se fait principalement dans le secteur Havre-du-Bic où une descente aménagée est disponible. La mise à l'eau de kayaks et de planches à pagaie est aussi possible à partir de certaines haltes nautiques lorsqu'un stationnement est présent à proximité. Il est essentiel de se mettre à l'eau durant la période de mi-marée montante à marée haute et de prévoir être de retour pour la mi-marée descendante.

L'ANSE À L'ORIGINAL, ZONE DE PRÉSERVATION

Située au cœur du parc national du Bic, l'anse à l'Original est un habitat essentiel pour la faune marine, particulièrement pour les phoques et les eiders à duvet. Afin de préserver cet écosystème fragile et d'assurer la quiétude des espèces qui y vivent, la navigation y est restreinte. Cette mesure vise à réduire le stress et les perturbations causés par les embarcations nautiques sur la faune marine durant des périodes cruciales de leur cycle de vie.

VOILIER

Des zones de mouillage sont recommandées pour les voiliers. Respectez ces emplacements afin de limiter le dérangement de la faune marine. Pour accoster au parc avec votre bateau annexe, utilisez les zones d'accostage recommandées et assurez-vous de respecter la réglementation.

RÈGLEMENTATION DU PARC

Connaitre la réglementation est essentiel afin de contribuer à la protection du parc national du Bic.

1. Il est interdit d'accoster sur les îles ou les îlots, excepté en cas d'urgence.
2. Le droit d'accès est obligatoire pour accéder à la portion terrestre du parc national du Bic.
3. Lorsque vous accostez sur les berges et que vous vous promenez, demeurez dans les sentiers et les espaces aménagés.
4. Rapportez vos déchets et ne prélevez aucun élément naturel.
5. La présence des chiens est limitée à certains endroits et la tenue en laisse est obligatoire. Consultez les [règles d'encadrement](#).
6. L'usage récréatif d'un drone n'est pas autorisé afin de minimiser l'impact sur la faune et les visiteurs.

Consultez la [réglementation complète](#) applicable dans les parcs nationaux du Québec.

Photo : Mathieu Dupuis



NAVIGUEZ AVEC LA FAUNE MARINE

En tant qu'utilisateur du fleuve Saint-Laurent, soyez un navigateur respectueux de la faune marine, laissez-la évoluer librement dans son habitat naturel. Rappelez-vous que les animaux sont chez eux, et que vous êtes un invité.



RÈGLEMENT SUR LES MAMMIFÈRES MARINS

En tout temps et peu importe le type d'embarcation, il est **interdit** de blesser, perturber ou déranger un mammifère marin, c'est-à-dire :

- De le nourrir ou de le toucher;
- D'interagir ou de nager avec lui;
- De le déplacer, de l'attirer ailleurs ou encore de provoquer son déplacement;
- De le séparer des membres de son groupe ou de passer entre un mammifère marin et son petit;
- De placer un bateau de façon à le coincer ou à coincer le groupe dans lequel il se trouve entre un bateau et la côte ou entre plusieurs bateaux.

À CHAQUE ACTIVITÉ SON IMPACT

La nature et l'intensité du dérangement sont variables selon le type d'embarcation.

Kayak et planche à pagaie

- L'approche silencieuse augmente l'effet de surprise et les réactions de vigilance.
- Le risque de dérangement est accru dans les zones côtières moins profondes où la faune marine se repose et se nourrit.

Embarcation à moteur

- La navigation à grande vitesse diminue le temps de réaction d'un animal et augmente le risque de collision pouvant entraîner des blessures graves, des incapacités ou la mort.
- Le bruit d'un moteur est dérangement. Surveillez les changements de comportement des animaux.

Voilier

- Une embarcation à voile est moins manœuvrable. Il est alors plus complexe et plus long de s'éloigner d'un animal, ce qui prolonge la durée du dérangement.
- Même s'il est beaucoup plus petit, le bateau annexe reliant le voilier au rivage peut avoir un impact de dérangement plus significatif que le voilier lui-même.



POUR LIMITER LE DÉRANGEMENT

Pour assurer leur sécurité et leur quiétude, voici les bons comportements à adopter lorsque vous rencontrez un animal, phoque, eider ou autre :

- Lorsqu'un phoque est au repos sur un site d'échouerie, gardez une distance d'au moins **200 mètres** (équivalent à deux terrains de football) entre l'animal et vous.
- Lorsqu'un phoque est à l'eau, gardez une distance de **100 mètres** entre l'animal et vous.
- Maintenez une trajectoire constante à basse vitesse afin que l'animal puisse anticiper votre déplacement et vous contourner. Évitez d'effectuer des arrêts, des départs ou des changements de direction à répétition.

- Si l'animal fait surface près de votre embarcation à pagaie, gardez vos distances et ne tentez pas de vous rapprocher.
- S'il fait surface près de votre embarcation motorisée, mettez le moteur au point mort jusqu'à ce que l'animal se soit éloigné ou qu'il ait plongé.
- Évitez d'effaroucher l'animal en émettant des bruits forts ou en effectuant des mouvements brusques. Ne tapez pas sur votre embarcation pour l'attirer vers vous.
- Observez la faune de plus près à l'aide de jumelles.

Si vous souhaitez en apprendre davantage, visitez le <https://parcmarin.qc.ca/naviguer/> et effectuez la formation suivante en ligne : [Naviguer dans l'habitat des baleines.](#)



Phoque commun

Photo : J.C. Lemay



Eider à duvet femelle avec ses canetons



Eider à duvet mâle

SOYEZ ATTENTIF AUX SIGNES

Lors de perturbations, la faune marine adopte des comportements de vigilance, comme la fuite, des sauts, des vocalisations ou des changements dans leurs déplacements habituels. Ces réactions peuvent engendrer des conséquences, immédiates et/ou à long terme, affectant leur santé et leur survie de différentes façons:

Chez les phoques

- Lorsqu'importunés ou nerveux, les phoques, qui tirent profit des blocs rocheux du parc, retournent à l'eau, ce qui retarde le processus de mue essentiel à leur cycle de vie.
- Les dérangements répétitifs engendrent la migration vers des échoueries alternatives moins fréquentées, parfois moins adaptées à leur développement et à leurs besoins.
- La perturbation des interactions entre les jeunes et leur mère peut entraîner une séparation. Une telle séparation expose les jeunes à des risques de prédation ou à une diminution de la disponibilité en lait maternel, important pour leur développement.

Eider à duvet

- Les dérangements engendrent la séparation des canetons regroupés en crèches. Une fois isolés, les canetons deviennent vulnérables à la prédation faite par les goélands, ce qui diminue leur chance de survie.
- Un fort achalandage diminue la qualité de l'habitat, nuit au repos et réduit le temps consacré à l'alimentation des eiders. De plus, les perturbations accroissent les dépenses énergétiques de ces derniers, car ils doivent trouver un autre environnement riche en ressources alimentaires.

N'oubliez pas que vous n'êtes pas le.la seul.e à croiser la faune marine et que chaque interaction amplifie l'impact du dérangement sur l'individu. De plus, ces perturbations s'ajoutent à d'autres menaces anthropiques présentes dans le fleuve Saint-Laurent telles que la dégradation des habitats, la pollution et les changements climatiques.

VOTRE COLLABORATION EST IMPORTANTE!

En respectant les recommandations de ce guide de navigation, vous participez à préserver la quiétude d'un milieu essentiel à la protection des phoques et des eiders qui vivent au parc.